

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03440

Numéro SIREN : 823 580 832

Nom ou dénomination : A.S.V

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2021 sous le numéro de dépôt 9216



Greffe du tribunal de commerce de Montpellier
C.J.M. - 9 Rue de Tarragone 34070 MONTPELLIER
www.greffe-tc-montpellier.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/LD/2016 B 03440

SUDEFI CONSEILS
ESPACE LASER
AVENUE PAUL VIDAL DE LA BLACHE
34120 PÉZENAS

Nos références : LD/2016 B 03440

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination sociale : A.S.V

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

6 RUE JEAN MOULIN
34000 MONTPELLIER

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 823580832 R.C.S Montpellier

Le greffier soussigné constate le 07/06/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/9216, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2020

Récépissé délivré le 21/06/2021

Le greffier



Désignation de l'entreprise <u>A.S.V</u>										Néant ☐ *																																																																																	
Adresse de l'entreprise <u>6 Grand Rue Jean Moulin 34000 MONTPELLIER</u>																																																																																											
SIRET <table border="1"><tr><td>8</td><td>2</td><td>3</td><td>5</td><td>8</td><td>0</td><td>8</td><td>3</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>												8	2	3	5	8	0	8	3	2	0	0	0	1	7																																																																		
8	2	3	5	8	0	8	3	2	0	0	0	1	7																																																																														
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>																																																																																											
Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>																																																																																											
ACTIF																																																																																											
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2"></th><th>Brut 1</th><th>Amortissements-Provisions 2</th><th>Net 3</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td><td>Immobilisations incorporelles</td><td>010</td><td>012</td><td></td></tr><tr><td> Fonds commercial *</td><td>014</td><td>016</td><td></td></tr><tr><td> Autres *</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Immobilisations corporelles *</td><td>028</td><td>030</td><td>28 983</td></tr><tr><td>Immobilisations financières * (1)</td><td>040</td><td>042</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total I (5)</td><td>044</td><td>048</td><td>28 983</td></tr><tr><td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td><td rowspan="2">STOCKS</td><td>Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td><td>050</td><td>052</td><td></td></tr><tr><td>Marchandises *</td><td>060</td><td>062</td><td>34 168</td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td>066</td><td></td></tr><tr><td rowspan="2">Créances (2)</td><td> Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td>070</td><td>1 665</td></tr><tr><td> Autres * (3)</td><td>072</td><td>074</td><td>20 937</td></tr><tr><td colspan="2">Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td>082</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Disponibilités</td><td>084</td><td>086</td><td>417 184</td></tr><tr><td colspan="2">Charges constatées d'avance *</td><td>092</td><td>094</td><td>576</td></tr><tr><td colspan="2">Total II</td><td>096</td><td>098</td><td>474 530</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II)</td><td>110</td><td>112</td><td>503 513</td></tr></tbody></table>														Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		Fonds commercial *	014	016		Autres *				Immobilisations corporelles *	028	030	28 983	Immobilisations financières * (1)	040	042		Total I (5)		044	048	28 983	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		Marchandises *	060	062	34 168	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	1 665	Autres * (3)	072	074	20 937	Valeurs mobilières de placement		080	082		Disponibilités		084	086	417 184	Charges constatées d'avance *		092	094	576	Total II		096	098	474 530	Total général (I + II)		110	112	503 513
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012																																																																																								
	Fonds commercial *	014	016																																																																																								
	Autres *																																																																																										
	Immobilisations corporelles *	028	030	28 983																																																																																							
	Immobilisations financières * (1)	040	042																																																																																								
Total I (5)		044	048	28 983																																																																																							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052																																																																																							
		Marchandises *	060	062	34 168																																																																																						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066																																																																																							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	1 665																																																																																						
		Autres * (3)	072	074	20 937																																																																																						
	Valeurs mobilières de placement		080	082																																																																																							
	Disponibilités		084	086	417 184																																																																																						
	Charges constatées d'avance *		092	094	576																																																																																						
	Total II		096	098	474 530																																																																																						
	Total général (I + II)		110	112	503 513																																																																																						
PASSIF																																																																																											
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2"></th><th>Exercice N 1</th><th>NET</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td><td>Capital social ou individuel *</td><td>120</td><td>100</td></tr><tr><td>Écarts de réévaluation</td><td>124</td><td></td></tr><tr><td>Réserve légale</td><td>126</td><td>10</td></tr><tr><td>Réserves réglementées *</td><td>130</td><td></td></tr><tr><td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)</td><td>131</td><td>155 555</td></tr><tr><td>Report à nouveau</td><td>134</td><td></td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td>136</td><td>25 999</td></tr><tr><td>Provisions réglementées</td><td>140</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total I</td><td>142</td><td>181 664</td></tr><tr><td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td><td>154</td><td></td></tr><tr><td rowspan="6">DETTES (4)</td><td>Emprunts et dettes assimilées</td><td>156</td><td>108 801</td></tr><tr><td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td>164</td><td></td></tr><tr><td>Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td>166</td><td>172 998</td></tr><tr><td>Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)</td><td>169</td><td>40 050</td></tr><tr><td>Produits constatés d'avance</td><td>174</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total III</td><td>176</td><td>321 849</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II + III)</td><td>180</td><td>503 513</td></tr></tbody></table>														Exercice N 1	NET	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100	Écarts de réévaluation	124		Réserve légale	126	10	Réserves réglementées *	130		Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	155 555	Report à nouveau	134		Résultat de l'exercice	136	25 999	Provisions réglementées	140		Total I		142	181 664	Provisions pour risques et charges		154		DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	108 801	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		Fournisseurs et comptes rattachés *	166	172 998	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	40 050	Produits constatés d'avance	174		Total III		176	321 849	Total général (I + II + III)		180	503 513																			
		Exercice N 1	NET																																																																																								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100																																																																																								
	Écarts de réévaluation	124																																																																																									
	Réserve légale	126	10																																																																																								
	Réserves réglementées *	130																																																																																									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	155 555																																																																																								
	Report à nouveau	134																																																																																									
	Résultat de l'exercice	136	25 999																																																																																								
	Provisions réglementées	140																																																																																									
	Total I		142	181 664																																																																																							
	Provisions pour risques et charges		154																																																																																								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	108 801																																																																																								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																																																																																									
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	172 998																																																																																								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	40 050																																																																																								
	Produits constatés d'avance	174																																																																																									
	Total III		176	321 849																																																																																							
Total général (I + II + III)		180	503 513																																																																																								
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2">RENOIS</th><th colspan="2">(4)</th></tr></thead><tbody><tr><td>(1)</td><td>Dont immobilisations financières à moins d'un an</td><td>193</td><td>Dont dettes à plus d'un an</td><td>195</td><td>1 767</td></tr><tr><td>(2)</td><td>Dont créances à plus d'un an</td><td>197</td><td>Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *</td><td>182</td><td></td></tr><tr><td>(3)</td><td>Dont compte courant d'associés débiteurs</td><td>199</td><td>Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *</td><td>184</td><td></td></tr></tbody></table>												RENOIS		(4)		(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	Dont dettes à plus d'un an	195	1 767	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																																											
RENOIS		(4)																																																																																									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	Dont dettes à plus d'un an	195	1 767																																																																																						
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																																																																																							
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																																																																							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A. S. V

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.11.2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	513 524
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	2 966
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	10 000
	Autres produits				230	18 945
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	545 435
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	256 737
	Variation de stocks (marchandises) *				236	19 627
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	104 694
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 815	244	2 421
	Rémunérations du personnel *				250	103 018
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	20 806
	Dotations aux amortissements *				254	8 734
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262	383
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	516 421

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294	102
Produits exceptionnels (IV)			290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348)		300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	2 913
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310 25 999

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

25 999

314

Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			
	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
Dédutions	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	ZRD (44. terdecies)	127			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	ZFANG 44. quaterdecies	345			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	Créance due au report en arrière du déficit		346		
Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	19 420
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				356	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	19 420
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2021

Extension

[illegible]

SAGE Experts-comptables janvier 2021

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 07/05/2021

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 503 513,22 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 25 998,90 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices



1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 07/05/2021

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

1.6 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),



- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

1.7 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

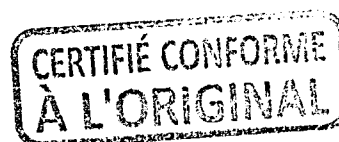


1.8 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

1.8.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.



2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.



ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 07/05/2021

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	2 805			2 805	
Install. générales, agencements divers	14 534			14 534	
Matériel de transport	33 423			33 423	
Autres immobilisations corporelles	1 577			1 577	
Immobilisations financières					
TOTAL	52 339			52 339	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels	252	281		533
Install. générales, agencem., aménagement. divers	2 221	1 453		3 674
Matériel de transport	11 754	6 685		18 438
Autres immobilisations corporelles	395	315		710
TOTAL	14 622	8 734		23 356

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 07/05/2021

5 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

5.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	1 665
Autres créances	10 000
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	11 665

5.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 724
Dettes fiscales et sociales	9 104
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	30 829

5.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	576	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	576	

Commentaires:



5.4 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	513 524
Ventes de produits finis	
Prestations de services	2 966

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 07/05/2021

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

506 489

Répartition par marché géographique	Montant
France	516 489
Etranger	
TOTAL	516 489

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 07/05/2021

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 14 mois	31/10/2016 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	100	100	100	100	
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	516 489	705 828	692 359	731 623	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	37 646	59 396	44 987	104 907	
c) Impôt sur les bénéfices	2 913	10 227	4 782	24 093	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	34 733	49 169	40 205	80 814	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	25 999	40 463	34 289	80 814	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	103 018	107 207	100 801	100 087	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	20 806	23 535	28 736	23 210	

Observations complémentaires

A.S.V
S.A.S.U. au capital de 100,00 Euros
Siège social : 6 Grand Rue Jean Moulin
34000 MONTPELLIER
R.C.S : 823580832

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 17/05/2021

Le 17/05/2021,
à 9H,

Mademoiselle Anne-Sophie VINCILEONI, associé unique de la société A.S.V, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître un bénéfice de **25 998,90** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir un **bénéfice de 25 998,90** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **25 998,90** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves pour un montant de 25 998,90 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 150 000,00 € pris sur les réserves

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

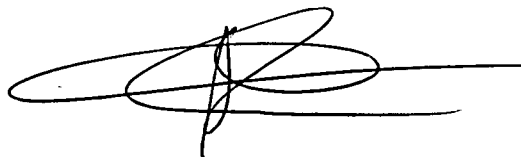
L'associé unique décide de valider la rémunération du Président pour un montant de 21 419,00 Euros annuel.

Décision n° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président



A.S.V

S.A.S.U. au capital de 100,00 Euros
Siège social : 6 Grand Rue Jean Moulin
34000 MONTPELLIER
R.C.S : 823580832

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17/05/2021
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter un bénéfice de **25 998,90** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves pour un montant de 25 998,90 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 150 000,00 € pris sur les réserves

Pour copie certifiée conforme
Le Président du Conseil d'Administration

